



## Rétractation mais frais de dossier à payer

-----  
Par erwann

Bonjour

Je viens ici concernant un souci avec une société qui pose des panneaux photovoltaïques.

Je suis entré en contact avec eux via un formulaire sur Facebook.

J'ai signé jeudi dernier un contrat, après plusieurs conversations téléphoniques, mais mes proches ont mis en moi un doute qui fait que je me suis rétracté le vendredi.

J'ai donc envoyé via la poste un recommandé avec A/R pour annuler cette prestation, étant dans mes 14 jours de réflexion.

Or aujourd'hui, j'ai reçu un appel d'une personne se disant de France renov, à qui je précisais avoir envoyé un courrier pour me rétracter.

Celui-ci surpris me dit donc tant pis, mais que je suis redevable des frais de dossiers puisque j'avais mandaté cette société pour réaliser les différents démarches.

Il m'annonce 1500?.

Bien évidemment, je refuse lui disant que je suis dans le délai et que donc je ne paierai rien. Mais il insiste, me dit que dans 3 mois, je serai assigné au tribunal, et que cela me coutera bien plus cher. Je lui explique que de toute façon, je ne peux pas sortir la somme demandé. Il me dit donc qu'il va discuter de ma situation avec sa direction, et revient 30 minutes plus tard pour me dire que finalement, par geste commercial, ils acceptent de baisser la facture à 780? finalement.

Facture qu'ils m'envoient .. Au nom de la société...

France Renov est donc dans les mêmes bureaux ?

Je reconnais avoir fais une erreur mais c'est bien cher payé.

Est ce légal tout ça? Suis je vraiment obligé de payer quoique ce soit ?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

France Renov n'est pas une société et ne facture pas de prestation.

Mais certaines "officines" ont un nom très proche qui sème la confusion.

Relisez bien le devis que vous avez signé et les CGV en cas d'annulation.

Cette entreprise était vraiment certifiée RGE ?

A priori vous ne devriez rien payer, ne cédez pas.

Au besoin contactez l'ANAH (le "vrai" France Renov) pour demander leur aide dans ce litige.

[url=https://france-renov.gouv.fr/]https://france-renov.gouv.fr/[/url]

Et aussi vous pouvez les dénoncer à la DGCCRF [url=https://signal.conso.gouv.fr/]https://signal.conso.gouv.fr/[/url]

-----  
Par erwann

Bonsoir,

En effet, j'ai eu une personne de l'agglomération de Lorient qui me conseille de ne rien payer. Que cette société arnaque. Même

si elle est "RGE" sur son site.

Je viens de faire le signalement. Je regarde pour l'ANAH.

Merci